



Photo: Adobe Stock

**Perspective
Session d'hiver
2024**



Contact

Le président, les responsables de dossiers et la responsable de la communication demeurent volontiers à votre disposition pour des informations supplémentaires. N'hésitez pas à nous contacter:



Adrian Wüthrich
Président

031 370 21 11
079 287 04 93
wuethrich@travailsuisse.ch



Lisa Schädel
Communication

031 370 21 11
079 508 78 25
schaedel@travailsuisse.ch



Dr. Thomas Bauer
Politique économique

031 370 21 11
077 421 60 04
bauer@travailsuisse.ch



Valérie Borioli Sandoz
Politique de l'égalité

031 370 21 47
079 598 06 37
borioli@travailsuisse.ch



Gabriel Fischer
Politique de formation

031 370 21 11
076 412 30 53
fischer@travailsuisse.ch



Dr. Edith Siegenthaler
Politique sociale

031 370 21 17
076 412 30 53
siegenthaler@travailsuisse.ch



Denis Torche
Politique environnementale,
fiscale et extérieure

031 370 21 16
079 846 35 19
torche@travailsuisse.ch

Conseil national

2.12.	24.3378	Mo. Friedli Esther. Limiter le statut S aux personnes qui ont réellement besoin de protection	Non	4
	24.420 ¹	Iv. pa Jost. Prélever un impôt solidaire sur les successions de plusieurs millions de francs pour financer l'AVS	Oui	4
3.12.	24.041 ² 24.042 ²	OCF Budget 2025 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2026-2028 OCF. Budget 2024. Supplément II	v. détails	4
11.12.	19.464	Iv. pa. Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne	Oui	5
12.12.	24.3407 ³	Mo. Michaud Gigon. Fermeture de Vetropack à Saint-Prex, dernière usine suisse de bouteilles en verre. Une stratégie industrielle s'impose	Oui	5
	24.3342 ³	Mo. Gysin Greta. Garantir le droit à l'indisponibilité pendant le temps libre	Oui	5
18.12.	24.047	OCF. Organisation internationale du Travail. Convention n° 191	Oui	6

Conseil des Etats

3.12.	24.069	Accord de partenariat économique et commercial entre les Etats de l'AELE et la République de l'Inde	v. détails	7
4.12.	24.073	OCF. Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS	Oui	7
	21.403	Iv.pa. CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles	v. détails	7
	24.3921	Mo. Wasserfallen Flavia. Mieux assurer les personnes cumulant plusieurs emplois et les travailleurs à temps partiel	Oui	8
5.12.	22.423	Pa. Iv. Bulliard. FPour une presse écrite indépendante, il faut adapter les montants de l'aide indirect	Oui	9
	24.3816	Mo. CTT-N. Clarifier le mandat de service universel et le domaine d'activité de la poste avant toute nouvelle restructuration ou tout nouveau démantèlement	Oui	9
9.12.	24.041 ⁴ 24.042 ⁴	OCF Budget 2025 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2026-2028 OCF. Budget 2024. Supplément II	v. détails	9
11.12.	24.4198	Mo. Maillard. Lutter contre la perte du pouvoir d'achat des rentiers du 2e pilier	Oui	10
16.12.	24.3374	Mo. Müller Damian. Accorder un financement transitoire à l'industrie sidérurgique afin de verdir la production et conserver l'activité en Suisse	Oui	10
	24.3146 24.3159	Mo. Imark. Des mesures d'urgence pour Stahl Gerlafingen Mo. Roth Franziska. Des mesures d'urgence pour Stahl Gerlafingen	Oui	11
18.12.	24.4194	Mo. Zopfi. Gestion symétrique des déficits et des excédents de la Confédération.	Oui	11
19.12.	22.4331	Mo. Nantermod. Législation sur le travail. Autoriser l'ouverture dominicale des commerces de proximité	Non	11

¹ Initiatives parlementaires 1^{ère} phase (suite le 9, 10, 12, 17 et 18 décembre)

² Au Conseil des Etats le 9.12.

³ Interventions parlementaires DEFR

⁴ Au Conseil national le 3, 5 et 11.12.

Conseil national

Lundi, 2 décembre

24.3378 Mo. Friedli Esther. Limiter le statut S aux personnes qui ont réellement besoin de protection

La motion prévoit de limiter le statut S en fonction de la région de provenance des personnes. Celles qui ne seraient pas originaires des régions occupées par la Russie se verraient retirer le statut S. Ce serait une erreur du fait de l'instabilité de la situation militaire sur le terrain et des risques de surcharge du système d'asile.

→ **Travail.Suisse recommande de rejeter la motion.**

Lundi, 2 décembre | Initiatives parlementaires 1^{ère} phase (suite: le 9, 10, 12, 17 et 18 décembre)

24.420 Iv. pa. Jost. Prélever un impôt solidaire sur les successions de plusieurs millions de francs pour financer l'AVS

L'initiative parlementaire demande qu'un impôt de solidarité soit prélevé sur les successions importantes au profit de l'AVS. Du point de vue de Travail.Suisse, un impôt solidaire sur les successions pour financer l'AVS présente plusieurs avantages. Elle soulage en grande partie les personnes actives, car la majorité des héritiers ont plus de 60 ans. Il ressort en outre de l'exposé des motifs de l'intervention que l'impôt doit notamment s'appliquer aux très grandes fortunes (plus de 5 millions), ce qui permet une compensation sociale. L'impôt solidaire permet donc un financement social supplémentaire de l'AVS.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter l'initiative parlementaire.**

Mardi, 3 décembre | suite: le 5 et 11 décembre (au Conseil des Etats le 9.12.)

24.041 OCF Budget 2025 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2026-2028

24.042 OCF. Budget 2024. Supplément II

Le budget 2025 prévoit des économies de 2 milliards de francs et un déficit de 426 millions de francs. Le Conseil fédéral prévoit aussi un programme d'économies massives ces prochaines années en raison de déficits structurels croissants de plusieurs milliards de francs. La consultation sur ces mesures d'économies sera lancée au début de l'année 2025, Travail.Suisse prévoit de rejeter ces mesures d'économies pour différentes raisons : primo, le programme d'économies déjà en cours est suffisant au vu du faible endettement de la Confédération ; secundo les comptes sont systématiquement meilleurs que les budgets car les dépenses sont systématiquement surestimées. Tertio, Travail.Suisse n'accepte pas que l'augmentation des dépenses d'armement se fasse au détriment de nombreuses tâches fondamentales. Travail.Suisse rejette aussi en particulier, la réduction massive (-250 millions de francs) des crédits affectés à la coopération internationale et la réduction transversale de 70 millions de francs dans les dépenses du personnel. Travail.Suisse propose aussi de revoir le fonctionnement du mécanisme du frein à l'endettement pour pouvoir augmenter le plafond de dépenses. En effet, les soldes de crédits systématiques doivent pouvoir être utilisés pour des investissements ou des dépenses et ne pas être systématiquement affectés à la réduction de la dette de la Confédération. Pour ce qui concerne le supplément II au budget, Travail.Suisse soutient les crédits supplémentaires pour l'accueil de personnes à protéger en provenance d'Ukraine, les mesures transitoires relatives au programme de recherche Horizon et l'accueil extra-familial des enfants.

→ **Travail.Suisse recommande de revoir le budget 2025 en autorisant un déficit plus important afin de ne pas couper dans les crédits à la coopération internationale, le personnel de la Confédération et d'autres tâches fondamentales de l'Etat. Travail.Suisse rejettera pour l'essentiel le programme d'économies qui sera mis en consultation au début 2025.**

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter le supplément II pour le budget 2024.**

Mercredi, 11 décembre

19.464 Iv. pa. Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne

L'initiative parlementaire demande que la législation sur les étrangers ne désavantage pas les Suisses et les membres de leur famille de nationalité étrangère par rapport aux citoyens de pays de l'UE ou de l'AELE et à leurs proches. Un arrêt déjà ancien du Tribunal fédéral le demande mais la législation n'a pas été adaptée en conséquence. Pour Travail.Suisse, il est logique que les membres de la famille d'un ressortissant suisse puissent bénéficier du regroupement familial aux mêmes conditions que les citoyens de pays de l'UE ou de l'AELE.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter l'initiative parlementaire.**

Jeudi, 12 décembre | Interventions parlementaires DEFR

24.3407 Mo. Michaud Gigon. Fermeture de Vetropack à Saint-Prex, dernière usine suisse de bouteilles en verre. Une stratégie industrielle s'impose

L'industrie suisse est en crise. Différents facteurs en sont responsables, comme l'augmentation des prix de l'énergie, la force persistante du franc, les changements technologiques ainsi que la politique industrielle des principaux partenaires commerciaux que sont les Etats-Unis, l'UE et la Chine. Ces changements politiques, en particulier, devraient s'intensifier dans les années à venir et rendent nécessaire le développement d'une stratégie industrielle en Suisse. Mais en même temps, l'industrie est également sous pression en Suisse. Le fort excédent de la balance des paiements courants de la Suisse est le principal responsable de la force persistante du franc. Depuis 2017, cet excédent s'explique toutefois exclusivement par le commerce des matières premières, peu important pour l'emploi et fortement concentré au niveau régional. Il en résulte un risque croissant d'éviction d'emplois industriels importants, d'un savoir-faire significatif et d'une dépendance croissante à l'égard d'une petite branche hautement volatile et politiquement controversée. L'excédent de la balance des paiements courants devrait en outre redevenir un sujet bilatéral avec les Etats-Unis, y compris en politique étrangère. Une stratégie industrielle doit donc faire la lumière sur les dépendances et les risques existants et présenter des contre-mesures.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.**

24.3342 Mo. Gysin Greta. Garantir le droit à l'indisponibilité pendant le temps libre

La motion demande une modification de la loi sur le travail afin d'introduire un droit à ne pas être joignable pour les travailleurs et travailleuses. En raison de la numérisation, l'activité professionnelle est également possible en dehors de l'entreprise pour environ la moitié des travailleurs et travailleuses. Les temps de repos, comme le repos quotidien ou le repos de nuit et du dimanche, doivent donc être garantis par de nouveaux instruments pour la protection de la santé des travailleurs et travailleuses. Plusieurs pays, comme la France, l'Espagne, la Belgique ou l'Australie, ont déjà adapté leur législation en raison de l'évolution du monde du travail due à la technologie. Une modernisation correspondante doit également être introduite dans le droit du travail suisse.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.**

Mercredi, 18 décembre

24.047 OCF. Organisation internationale du Travail. Convention n° 191

La convention n° 191 fait suite à la décision de la Conférence internationale du travail en juin 2022, d'inclure un milieu de travail sûr et salubre dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail. La Suisse est en mesure de ratifier la convention n° 191 car elle ne nécessite aucune modification des dispositions existantes du droit suisse. La CER-N propose toutefois à son conseil, par 15 voix contre 8 et 1 abstention, de renvoyer cet objet au Conseil fédéral en le chargeant de présenter dans un rapport complémentaire les dispositions de la convention directement applicables et celles qui le sont indirectement, puis de mener une procédure de consultation sur le projet. Une minorité s'oppose au renvoi. À ses yeux, aucune clarification supplémentaire n'est nécessaire. Travail.Suisse partage cet avis.

→ **Travail.Suisse recommande de ratifier la convention n°191 de l'OIT sans renvoi préalable au Conseil fédéral.**

Conseil des Etats

Mardi, 3 décembre

24.069 OCF. Accord de partenariat économique et commercial entre les Etats de l'AELE et la République de l'Inde

L'accord est d'une grande importance pour l'économie et les emplois en Suisse en raison de l'importance toujours plus grande du marché indien. Les États de l'AELE s'engagent pour la première fois dans un accord de libre-échange à mener différentes activités de promotion dans le but d'accroître les investissements en Inde et, ce faisant, de créer des emplois. La croissance du commerce avec l'Inde grâce à cet accord contribuera aussi directement ou indirectement à maintenir et créer des emplois en Suisse. L'AELE est également le premier partenaire avec lequel l'Inde a convenu d'un chapitre complet sur le commerce et le développement durable. Il prévoit l'obligation de ne pas déroger aux normes environnementales ni aux normes du travail en vigueur. Un sous-comité consacré au commerce et au développement durable sera créé. Dans ce cadre, Travail.Suisse attend du gouvernement suisse qu'il instaure un dialogue pour renforcer notamment les droits du travail en Inde, ce pays n'ayant pas ratifié plusieurs conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), en particulier la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et la convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective. Dans le cadre de la commission de politique extérieure (CPE-E), une proposition de suspendre l'objet et d'attendre la publication du rapport du Conseil fédéral au sujet de la révision de la loi fédérale sur les mesures économiques extérieures (réponse au Postulat 23.4320) avant de décider sur l'approbation de l'accord avec l'Inde, a été rejetée.

- **Travail.Suisse recommande d'accepter l'accord de partenariat économique avec l'Inde tout en demandant au Conseil fédéral de tout mettre en œuvre pour que l'Inde ratifie et mette en œuvre les conventions n°87 et 98 de l'OIT.**
- **Travail.Suisse soutient aussi la proposition de suspension de l'objet dans l'attente de la publication du rapport du Conseil fédéral au sujet de la révision de la loi fédérale sur les mesures économiques extérieures.**

Mercredi, 4 décembre

24.073 OCF. Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS

La révision de la loi permet de mettre en œuvre l'initiative pour une 13e rente AVS jusqu'en 2026. Travail.Suisse salue la mise en œuvre rapide de l'initiative et en particulier le versement annuel de la 13e rente à la mi-décembre, comme le demande la motion 24.3221 qui sera traitée le 19 décembre par le Conseil national. En revanche, Travail.Suisse regrette que la partie du projet consacrée au financement ne puisse pas encore être présentée. En outre, il serait important pour Travail.Suisse qu'une 13e rente AI soit également versée, ce qui est exclu par la présente modification de la LAI.

- **Travail.Suisse recommande d'accepter le projet de loi.**

21.403 Iv.pa. CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles

En Suisse, 66,5 % des coûts de la garde institutionnelle des enfants en moyenne émarginent aux parents, ce qui est beaucoup trop. Les difficultés étant reconnues, la commission CSEC-N a déposé une initiative parlementaire ayant pour but de « visant à réduire considérablement les contributions versées par les parents et à améliorer l'éducation de la petite enfance, de manière à augmenter les chances de développement des enfants et à améliorer l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. ». Les deux commissions CSEC ont ensuite développé chacune leur modèle. Le Conseil national a approuvé celui de sa commission (LSAcc) en mars 2023.

Au tour du Conseil des Etats de se prononcer sur celui de sa commission, sensiblement différent (création d'une nouvelle allocation familiale). Travail.Suisse s'est prononcé sur les deux modèles lors de la consultation, avec une préférence pour le modèle de la CSEC-N. Lors de la seconde consultation sur le modèle de la CSEC-E, Travail.Suisse a vivement regretté que les objectifs poursuivis répondaient d'abord à une logique financière d'austérité et pas à réduire considérablement le coût de l'accueil extra-familial institutionnel pour les parents, soit l'objectif affiché par l'initiative parlementaire 21.403.

Dans le cas où le modèle d'une nouvelle allocation familiale était préférée (modèle CSEC-E), Travail.Suisse s'oppose résolument à faire passer à la caisse les travailleurs et les travailleuses selon un modèle de financement paritaire (employeur-employé). Les allocations familiales sont en principe exclusivement payées par les employeurs. Faire payer les travailleurs.euses créerait un dangereux précédent et reviendrait à « donner d'une main ce que l'on prend de l'autre ». Le modèle paritaire peut être prévu, mais entre employeurs et Confédération, sans participation des employé-e-s, et où la Confédération prend en charge la moitié des coûts totaux. A cette condition, Travail.Suisse approuve le modèle de « nouvelle allocation familiale » proposé par la CSEC-E.

→ **Pour l'heure, Travail.Suisse recommande les points suivants :**

Préférer le modèle adopté par le Conseil national (modèle CSEC-N de LSAcc) parce qu'il répond à l'objectif initial de l'initiative parlementaire.

→ **Dans le cas où le modèle de la CSEC-E est préféré, alors :**

- **Art. 1 al. 2, lettre b « combler les lacunes dans l'offre de la garde institutionnelle » : selon majorité**
- **Art. 1 al. 2, lettre c « améliorer la qualité de l'offre d'accueil extrafamilial pour enfants; » : selon minorité Graf**
- **Art. 1 al. 2, lettre d « aider les cantons à développer leur politique d'encouragement de la petite enfance ; » : selon majorité**
- **Art. 2 a champ d'application à la garde institutionnelle : selon majorité**
- **Art. 2 b « aux mesures visant le développement de la politique d'encouragement de la petite enfance dans les cantons » : selon majorité**
- **Art. 3 c « politique d'encouragement de la petite enfance » : selon majorité**
- **Art. 13-16 conventions-programmes à conserver : selon majorité**
- **Art. 13 al. 1 c « des mesures visant l'amélioration de la qualité des offres d'accueil extrafamilial (...) » : selon minorité Graf**
- **Art. 13 al. 2 « allouer aux cantons des aides financières globales sur la base de conventions-programme » : selon majorité**
- **Art. 21 al. 3 « durée de validité de la loi » : selon majorité**

→ **Dans le cas où la LSAcc est préférée (modèle CSEC-N) :**

- **Art. 2 « jusqu'à la fin du cycle élémentaire (4P HarmoS) » : selon proposition de la commission CSEC-E**
- **Art. 7 « limitation de la contribution de la Confédération à 20 % des coûts » : selon le Conseil national**

24.3921 Mo. Wasserfallen Flavia. Mieux assurer les personnes cumulant plusieurs emplois et les travailleurs à temps partiel

La motion demande que les personnes ayant plusieurs emplois soient traitées de la même manière dans la LPP que les personnes n'ayant qu'un seul emploi et le même salaire total. Pour ce faire, les salaires des personnes ayant plusieurs emplois doivent pouvoir être additionnés et assurés auprès de l'employeur de l'activité principale. Pour Travail.Suisse, cette révision doit être entreprise de toute urgence, car la situation actuelle désavantage fortement les personnes à employeurs multiples en matière de prévoyance vieillesse. La motion demande en outre que la déduction de coordination soit aménagée

en pourcentage. Il faut ici des bases de décision sérieuses pour que l'aménagement soit judicieux pour toutes les personnes concernées. Travail.Suisse est convaincu qu'une déduction de coordination en pourcentage offre des chances d'améliorer la participation paritaire à la vie active des femmes et des hommes qui perçoivent ensemble une rente LPP en tant que couple et soutient donc également ce point de la motion.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.**

Jeudi, 5 décembre

22.423 Iv. pa. Bulliard. Pour une presse écrite indépendante, il faut adapter les montants de l'aide indirect

L'initiative parlementaire prévoit de modifier la loi sur la Poste pour permettre un développement de l'aide indirecte à la presse. Concrètement, l'initiative prévoit d'augmenter l'aide indirecte à la presse pour les journaux et les magazines de 15 millions de francs par an pour assurer des rabais pour la distribution postale pendant une phase transitoire de sept ans. Parallèlement, le soutien à la presse associative et des fondations doit être augmenté de 10 millions de francs par an, également pour une durée limitée. En procédure de consultation, Travail.Suisse avait soutenu l'initiative parlementaire. Depuis lors, on constate que les difficultés structurelles auxquelles la presse écrite est confrontée se sont encore accrues.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter l'initiative parlementaire.**

24.3816 Mo. CTT-N. Clarifier le mandat de service universel et le domaine d'activité de la poste avant toute nouvelle restructuration ou tout nouveau démantèlement

La motion prévoit que le Conseil fédéral présente au Parlement un projet de révision de la loi sur la poste visant à définir le mandat de service universel et le domaine d'activité de la poste. Avec les projets en cours dans la fourniture des services postaux, des dizaines de milliers de ménages risquent d'être coupés de la distribution des lettres et des colis. Cela va à l'encontre d'un bon mandat de service public et de la cohésion nationale. La motion a été adoptée le 10 septembre par le Conseil national, contre l'avis du Conseil fédéral. La Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (CTT-E) recommande en revanche à son conseil de rejeter la motion. Travail.Suisse partage cependant l'avis de la CTT-N selon lequel il revient au législateur de mener une discussion sur l'ampleur que peut prendre la transformation de la Poste sans mettre en péril le service universel.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.**

Lundi, 9 décembre | au Conseil national le: 3, 4, 5 et 11 décembre

24.041 OCF Budget 2025 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2026-2028

24.042 OCF. Budget 2024. Supplément II

Le budget 2025 prévoit des économies de 2 milliards de francs et un déficit de 426 millions de francs. Le Conseil fédéral prévoit aussi un programme d'économies massives ces prochaines années en raison de déficits structurels croissants de plusieurs milliards de francs. La consultation sur ces mesures d'économies sera lancée au début de l'année 2025, Travail.Suisse prévoit de rejeter ces mesures d'économies pour différentes raisons : primo, le programme d'économies déjà en cours est suffisant au vu du faible endettement de la Confédération ; secundo les comptes sont systématiquement meilleurs que les budgets car les dépenses sont systématiquement surestimées. Tertio, Travail.Suisse n'accepte pas que l'augmentation des dépenses d'armement se fasse au détriment de nombreuses tâches fondamentales. Travail.Suisse rejette aussi en particulier, la réduction massive (-250 millions de francs) des crédits affectés à la coopération internationale et la réduction transversale de 70 millions de francs dans les dépenses du personnel. Travail.Suisse propose aussi de revoir le fonctionnement du mécanisme

du frein à l'endettement pour pouvoir augmenter le plafond de dépenses. En effet, les soldes de crédits systématiques doivent pouvoir être utilisés pour des investissements ou des dépenses et ne pas être systématiquement affectés à la réduction de la dette de la Confédération. Pour ce qui concerne le supplément II au budget, Travail.Suisse soutient les crédits supplémentaires pour l'accueil de personnes à protéger en provenance d'Ukraine, les mesures transitoires relatives au programme de recherche Horizon et l'accueil extra-familial des enfants.

- **Travail.Suisse recommande de revoir le budget 2025 en autorisant un déficit plus important afin de ne pas couper dans les crédits à la coopération internationale, le personnel de la Confédération et d'autres tâches fondamentales de l'Etat. Travail.Suisse rejettera pour l'essentiel le programme d'économies qui sera mis en consultation au début 2025.**
- **Travail.Suisse recommande d'accepter le supplément II pour le budget 2024.**

Mercredi, 11 décembre

24.4198 Mo. Maillard. Lutter contre la perte du pouvoir d'achat des rentiers du 2e pilier

La motion demande que les caisses de pension soient obligées de compenser le renchérissement sur les rentes en cours. En 2024, selon Swisscanto, à peine 5,5 % des caisses de pension ont l'intention d'adapter les rentes au renchérissement, et environ 8,5 % veulent accorder un versement unique. Cela signifie que 86 % des caisses de pension ne veulent pas accorder de compensation du renchérissement, bien que de nombreuses caisses de pension soient en bonne santé financière. L'absence de compensation du renchérissement dans de nombreuses caisses a entraîné une perte douloureuse du pouvoir d'achat des rentes au cours des dernières années. Travail.Suisse tient à ce que les rentes et la confiance dans le deuxième pilier soient renforcées. Pour cela, il faut une compensation obligatoire du renchérissement sur les rentes.

- **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.**

Lundi, 16 décembre

24.3374 Mo. Müller Damian. Accorder un financement transitoire à l'industrie sidérurgique afin de verdier la production et conserver l'activité en Suisse

L'industrie sidérurgique suisse souffre de désavantages concurrentiels massifs dus aux subventions énergétiques et au contingentement des importations d'acier par l'UE. En conséquence, certaines entreprises ne peuvent plus être rentables. L'existence de l'industrie sidérurgique en Suisse est ainsi menacée, des licenciements massifs ont déjà été prononcés. L'industrie sidérurgique est étroitement liée à d'autres entreprises de production suisses. Un arrêt (partiel) de la production aurait donc également des conséquences importantes pour d'autres entreprises en Suisse. L'industrie sidérurgique est en outre un acteur important de l'économie circulaire, puisqu'elle recycle la ferraille en émettant nettement moins de CO₂ que si elle était délocalisée à l'étranger. La motion demande au Conseil fédéral de soutenir l'industrie sidérurgique, par exemple par des investissements dans les infrastructures, la promotion de projets de recherche et de développement et des mesures à court terme. Cela permettrait de compenser les désavantages concurrentiels résultant de mesures protectionnistes prises par d'autres États et de faire avancer la décarbonation de l'industrie sidérurgique.

- **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.**

24.3146 Mo. Imark. Des mesures d'urgence pour Stahl Gerlafingen

24.3159 Mo. Roth Franziska. Des mesures d'urgence pour Stahl Gerlafingen

Les motions demandent au Conseil fédéral de prendre des mesures immédiates pour sauver l'aciérie de Gerlafingen, en collaboration avec la direction de l'entreprise et le gouvernement du canton de Soleure. Travail.Suisse considère que la production de l'aciérie est d'importance systémique. Une fermeture de l'usine aurait des conséquences importantes pour l'approvisionnement en acier à long terme, pour un grand nombre de travailleurs et travailleuses, ainsi que pour un nombre significatif d'autres entreprises de production en Suisse. L'aciérie est en outre un acteur important de l'économie circulaire, puisqu'elle recycle la ferraille en émettant nettement moins de CO2 que si elle était délocalisée à l'étranger.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter les motions.**

Mercredi, 18 décembre

24.4194 Mo. Zopfi. Gestion symétrique des déficits et des excédents de la Confédération

La motion charge le Conseil fédéral d'élaborer une modification de la loi sur les finances pour gérer de manière symétrique les déficits et les excédents de la Confédération. Avec le mécanisme actuel du frein à l'endettement, les excédents ne sont, contrairement aux déficits, pas compensés. Ainsi, le taux d'endettement net de la Confédération diminue, même en période d'austérité. Autre conséquence : le compte de compensation affiche un fort excédent (il s'élevait à 20,043 milliards de francs fin 2023). Lors des travaux relatifs à l'introduction du frein à l'endettement, le projet soumis par le Conseil fédéral au Parlement prévoyait une gestion symétrique des déficits et des excédents. Mais le Parlement a prévu une règle plus stricte, si bien que la loi va aujourd'hui bien plus loin que ce que prévoit la Constitution. Cette gestion symétrique est pour Travail.Suisse un problème pour une politique budgétaire crédible et qui permette d'investir et dépenser suffisamment pour des tâches fondamentales de l'Etat (infrastructures, conciliation, recherche et formation en particulier).

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion**

Jeudi, 19 décembre

22.4331 Mo. Nantermod. Législation sur le travail. Autoriser l'ouverture dominicale des commerces de proximité

La motion veut adapter le droit du travail de manière à ce que le personnel des petits commerces soient à l'avenir obligés de travailler le dimanche dans certaines circonstances. Travail.Suisse s'oppose fermement à cette nouvelle étape de libéralisation du travail dominical. Le dimanche chômé a une importance très grande et croissante pour les travailleurs et travailleuses, mais aussi pour la société. Pour une grande partie des travailleurs et travailleuses, il est le seul jour de congé commun de la semaine. Il permet ainsi non seulement de se reposer, mais aussi de créer du lien social. Aujourd'hui déjà, les boulangeries ou pâtisseries, les entreprises familiales, les kiosques, les entreprises pour voyageurs, les entreprises situées dans des zones touristiques, les fleuristes ou les pharmacies, par exemple, sont autorisés à employer du personnel le dimanche. Les besoins de consommation dominicaux sont ainsi plus que satisfaits.

→ **Travail.Suisse recommande de rejeter la motion.**